

le vendredi 11 avril 2003

10 h

Prière.

Le premier ministre salue la contribution qu'a apportée à la vie politique provinciale du Nouveau-Brunswick Sheldon Lee, député libéral de Charlotte depuis 1978 et ministre des Transports de 1987 à 1999, qui a décidé de ne pas se représenter aux prochaines élections provinciales. M. S. Graham et M^{me} Weir se joignent au premier ministre à cet égard.

Le président, sur la demande de l'hon. M. Green, revient à l'appel des motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

Sur la motion de l'hon. M. Green, appuyé par l'hon. M. Lord, il est résolu ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mardi 25 novembre 2003, sauf que, si le président, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction et il doit dans cet avis indiquer la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents agisse en son nom pour l'application du présent ordre.

À 11 h 20, le président suspend la séance.

12 h

Le président reprend le fauteuil.

S.H. la lieutenant-gouverneure est annoncée et, invitée à faire son entrée, prend place au trône.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la séance actuelle plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier aux comités donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 18, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'eau ;*
- 19, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement ;*
- 25, *Loi modifiant la Loi sur l'Université du Nouveau-Brunswick ;*
- 26, *Loi sur la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes ;*
- 30, *Loi sur l'électricité ;*
- 31, *Loi créant le Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick ;*
- 32, *Loi créant le Conseil consultatif des aînés du Nouveau-Brunswick ;*
- 34, *Loi constituant Downtown Moncton Centre-ville Inc. ;*
- 35, *Loi modifiant la Loi sur l'Université de Moncton ;*
- 36, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules tout-terrain ;*
- 37, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif ;*
- 38, *Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'École des gardes-forestiers des Maritimes ;*
- 39, *Loi modifiant la Loi sur les petites créances ;*
- 40, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension ;*
- 41, *Loi sur les emprunts de 2003 ;*
- 42, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick ;*
- 44, *Loi modifiant la Loi sur l'enregistrement des sociétés en nom collectif et des appellations commerciales ;*
- 46, *Loi sur la protection des contribuables ;*
- 47, *Loi modifiant la Loi sur les compagnies ;*
- 48, *Loi modifiant la Loi de 1999 sur la distribution du gaz ;*
- 49, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur ;*
- 50, *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale ;*
- 51, *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale ;*
- 52, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux ;*
- 53, *Loi modifiant la Loi sur les services hospitaliers ;*
- 54, *Loi modifiant la Loi sur les assurances ;*
- 55, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif ;*
- 56, *Loi de 2003 sur l'Église anglicane ;*
- 57, *Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises ;*
- 58, *Loi modifiant la Loi électorale ;*

62, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;
63, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités*.

Son Honneur accorde sa sanction en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

La greffière de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. la lieutenant-gouverneure sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative, s'étant appliquée avec diligence à l'étude des diverses affaires dont il est fait mention dans le discours qu'il a plu à S.H. la lieutenant-gouverneure de prononcer à l'ouverture de la session et d'autres questions d'intérêt pour la population de la province, soumet humblement à l'approbation de Votre Honneur un projet de loi intitulé *Loi de 2003-2004 portant affectation de crédits* (projet de loi 61).

Son Honneur répond :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

La greffière de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Son Honneur remercie les sujets fidèles et loyaux de Sa Majesté, accepte leur bienveillance et sanctionne ce projet de loi.

Il plaît à Son Honneur de prononcer le discours suivant :

Monsieur le président, j'aimerais adresser juste quelques remerciements, si vous le voulez bien.

Monsieur le premier ministre, Mesdames et Messieurs les ministres, Monsieur Graham, Madame Weir, Mesdames et Messieurs les députés, je vous remercie très sincèrement.

Je tiens à vous remercier pour votre amitié et, avant tout, pour votre attachement à l'Assemblée et au Nouveau-Brunswick. Merci pour votre dévouement à l'Assemblée, au Nouveau-Brunswick et à vos compatriotes.

J'adresse un merci tout spécial à l'hon. Dennis Furlong, à Sheldon Lee et à M^{me} Mersereau.

Merci au premier ministre.

Son Honneur se retire de la Chambre, et le président reprend le fauteuil.

Le premier ministre s'adresse à la Chambre. Il fait remarquer que la 54^e législature tire à sa fin et remercie le président, les parlementaires et le personnel d'avoir contribué au bon fonctionnement de la Chambre et de ses comités. Le chef de l'opposition et M^{me} Weir se joignent au premier ministre à cet égard.

Le président s'adresse à la Chambre.

La séance est levée à 13 h 31.